



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**8 septembre 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au Centre culturel et communautaire le 8 septembre 2020 à 18h00, au 350, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

<b>Jean-Philippe Martin</b>	<b>maire</b>
<b>Jean-Pierre Lavoie</b>	<b>cons. au poste no: 1</b>
<b>Daniel Kempa</b>	<b>cons. au poste no: 2</b>
<b>Christiane Légaré</b>	<b>cons. au poste no: 3</b>
<b>Jacques Hébert</b>	<b>cons. au poste no :4</b>
<b>Denis Desautels</b>	<b>cons. au poste no: 6 et maire suppléant</b>

Assiste également à la réunion madame Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Nathalie Paquet, adjointe de direction.

**Absente :**  
**Ginette Lynch** cons. au poste no: 5

**Mot de bienvenue du maire**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire**

271-09-2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent constater et confirmer que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code Municipal* à tous les membres du conseil ainsi qu'au membre absent, le tout conformément aux articles 152,153 et 156 du *Code municipal*.

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE les membres du conseil constatent et confirment que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié tel que requis par le *Code Municipal* à tous les membres du conseil ainsi qu'au membre absent.

**Période de questions**

Le maire demande si des membres de l'assistance ont des questions sur l'ordre du jour.

**Adoption de l'ordre du jour**

272-09-2020

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour avec les modifications suivantes et tel que reproduit ci-dessous :

**Retrait du point suivant :**

1.3 Embauche du directeur des finances et trésorerie

Donc, le conseil adopte une nouvelle numérotation pour les points se trouvant sous le titre 1. Ressources humaines de la manière suivante :

- 1.1 Embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 1.2 Embauche de l'adjointe de direction
- 1.3 Modification de la description de poste pour l'inspecteur de voirie
- 1.4 Octroi de mandat au procureur pour la représentation découlant de griefs



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 8 septembre 2020

- 1.5 Octroi de mandat au procureur pour la représentation en médiation
- 1.6 Démission d'un employé au service des travaux publics

*L'ordre du jour tel que modifié est reproduit ci-dessous :*

### ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

**Mot de bienvenue du maire**

**Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire**

**Période de questions**

**Adoption de l'ordre du jour**

#### **1. Ressources humaines**

- 1.1 Embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 1.2 Embauche de l'adjointe de direction
- 1.3 Modification de la description de poste pour l'inspecteur de voirie
- 1.4 Octroi de mandat au procureur pour la représentation découlant de griefs
- 1.5 Octroi de mandat au procureur pour la représentation en médiation
- 1.6 Démission d'un employé au service des travaux publics

#### **2. Ressources matérielles et immobilières**

- 2.1 Octroi du mandat pour la réparation du 6 (six) roues.

#### **3. Réseau routier, transport**

- 3.1 Octroi de contrat pour le deuxième épandage de l'abat-poussière pour l'année 2020

#### **4. Sécurité publique**

- 4.1 Octroi d'un contrat pour la location de cylindres d'oxygène et pour le service de remplissage

#### **5. Gestion du territoire et du milieu**

- 5.1 Établissement d'une nouvelle date pour la tenue d'une consultation publique dans le cadre de l'adoption du règlement 368-20-01 relativement aux frais de parc

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**

#### **1. Ressources humaines**

*Monsieur Jean-Philippe Martin, maire, précise que dans le but d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt, il s'est retiré du processus d'embauche ainsi que des discussions pour la nomination du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière. Lors de la présente séance, monsieur Jean-Philippe Martin, maire, se retire avant la présentation du point 1.1.*

*Madame Nathalie Paquet, adjointe de direction se retire également afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt*

*Il est 18h05*

*Le maire suppléant, monsieur Denis Desautels, assure la présidence de la séance.*

#### **1.1 Embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

273-09-2020

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite aux candidats reçus en entrevue;

CONSIDÉRANT les heures supplémentaires effectuées par la personne choisie lors de son poste précédent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de payer une partie des heures qui ne pourront être récupérées à son taux horaire à ce poste;



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE

8 septembre 2020

CONSIDÉRANT QUE cinquante (50) heures lui seront payés avec le changement de son poste;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE madame Nathalie Paquet soit nommée au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Val-des-Lacs pour une entrée en fonction le 9 septembre 2020;

QUE les modalités prévues au contrat de travail à intervenir avec Mme Paquet dont les termes ont été discutés par les membres du conseil municipal lors de caucus soient approuvées;

QUE madame Paquet soit nommée officière autorisée à agir au nom de la municipalité et à signer tout document, pour et au nom de la municipalité de Val-des-Lacs, afin de lui permettre d'exercer les devoirs et charges de cette fonction;

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs autorise monsieur le maire Jean-Philippe Martin, la directrice générale actuelle madame Katia Morin, à signer l'entente de travail pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Lacs;

ET

QU'un paiement de 1 150,00\$ soit versé à madame Paquet pour rembourser 50 heures supplémentaires effectuées à son poste d'adjointe de direction au taux horaire de ce poste.

*Monsieur Jean-Philippe Martin, maire, et madame Nathalie Paquet sont de retour dans la salle. Il est 18h10.*

*Monsieur Jean-Philippe Martin, maire, assure la présidence de la séance.*

### 1.2 Embauche de l'adjointe de direction

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe de direction est vacant;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'affichage du poste d'adjointe de direction au mois de février 2020, une banque de candidature a été formé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite aux candidats reçus en entrevue au mois de février 2020 ainsi qu'à l'intérêt démontré par la candidate retenue;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE madame Caroline Champoux soit nommée au poste d'adjointe de direction pour une entrée en fonction à temps plein le 13 octobre 2020, mais possiblement avant selon l'entente;

QUE les modalités prévues au contrat de travail à intervenir avec Mme Champoux dont les termes ont été discutés par les membres du conseil municipal lors de caucus soient approuvés ;

ET

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs autorise monsieur Jean-Philippe Martin, maire, et madame Nathalie Paquet, directrice générale et



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 8 septembre 2020

secrétaire-trésorière, à signer l'entente de travail pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Lacs.

### **1.3 Modification de la description de poste du directeur des travaux publics et de l'environnement**

275-09-2020

CONSIDÉRANT la modification du poste par la résolution 41-02-2020 en date du 15 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le poste de façon à représenter les besoins de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs autorise l'affichage du poste sous le titre, Inspecteur des travaux publics ainsi que la description des fonctions qui en découlent.

### **1.4 Octroi de mandat au procureur pour la représentation découlant de griefs**

276-09-2020

CONSIDÉRANT QU'un mandat doit être octroyé pour l'arbitrage dans le cadre des griefs 2020-01 et 2020-05 provenant du SCFP section local 2531;

CONSIDÉRANT QUE les frais estimés pour le mandat sont évalués à environ 11 000 \$;

#### ***Le vote est demandé :***

*Pour : 4*

*Contre : 1*

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents :

QUE le conseil octroie le mandat à Me Raynald Mercille, avocat conseil de la Municipalité pour la représenter dans le cadre des griefs reçus;

QUE la dépense estimée de 11 000 \$ soit affectée au surplus;

ET

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le paiement des dépenses des témoins nécessaires lors des arbitrages afin de présenter une preuve complète.

### **1.5 Octroi de mandat au procureur pour la représentation en médiation**

277-09-2020

CONSIDÉRANT le dépôt d'une plainte aux normes du travail par l'ancien employé numéro 01-0054 ;

CONSIDÉRANT la médiation à venir ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier requiert les services d'un avocat ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**8 septembre 2020**

QUE le conseil municipal mandate Me Raynald Mercille, avocat, pour représenter la Municipalité de Val-des-lacs dans le cadre de la médiation découlant de la plainte aux normes du travail;

ET

QUE la dépense estimée de 10 000 \$ soit affectée au surplus.

**1.6 Démission d'un employé au service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la lettre de démission datée du 8 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la démission sera effective à compter du 6 octobre prochain ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs prenne acte de la démission de l'employée numéro 02-0025, laquelle sera effective le 6 octobre 2020.

**2 Ressources matérielles et immobilières**

**2.1 Octroi de mandat pour la réparation du 6 roues**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des réparations sur le 6 (six) roues ;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission s'élevant à 8 095,27 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds alloués au budget sont insuffisants pour couvrir les réparations ;

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévu au budget pour le congrès du maire à la FQM et que ce dernier a été annulé dû à la COVID ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE les sommes attribuées pour le congrès du maire au poste budgétaire, 02 11000 346 – CONGRÈS & DÉLÉGATION – ÉLUS, soient transférées au poste budgétaire, 02 32023 525 ENTR.& RÉP.-6ROUES FREIGHT.2013, étant donné l'annulation du congrès de la FQM dû à la COVID-19 ;

ET

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs autorise la réparation du camion auprès de *Les équipements Cloutier* pour la somme de 8 095,27 \$.

**3 Réseau routier, transport**

**3.1 Octroi de contrat pour le deuxième épandage de l'abat-poussière pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres TP-2020-02 pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour compléter l'épandage de l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois soumissions ;

278-09-2020

279-09-2020

280-09-2020



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE

8 septembre 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 septembre 2020 à 10h20 conformément aux règles prévues ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
Multi routes inc.	33 809.54 \$
Les Entreprises Bourget Inc.	31 889.01 \$
Sel IceCat inc.	29 698.39 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité technique et administrative ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise *Sel IceCat inc.*

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs octroie le contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière pour terminer l'année 2020 à l'entreprise *Sel IceCat inc.* pour une somme maximale de 29 698.39 \$, le tout conformément à l'appel d'offres et à la soumission reçue.

#### 4 Sécurité publique

##### 4.1 Octroi d'un contrat pour la location de cylindres d'oxygène et pour le service de remplissage

281-09-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la location de cylindre d'oxygène pour le service des premiers répondants ;

CONSIDÉRANT QUE ces cylindres doivent être remplis après usage ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *PréviMed Inc.* propose un tel service au coût de 35.00 \$ annuellement par cylindre pour la location et 22.00\$ pour le remplissage par cylindre ;

CONSIDÉRANT QUE le service des premiers répondants a besoin de 8 cylindres ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat annuel renouvelable automatiquement à moins d'avis contraire de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs octroi le contrat pour la location et le remplissage des cylindres à l'entreprise *PréviMed Inc.*;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**8 septembre 2020**

**5 Gestion du territoire et du milieu**

**5.1 Établissement d'une nouvelle date pour la tenue d'une consultation publique dans le cadre de l'adoption du règlement 368-20-01 relativement aux frais de parc**

282-09-2020

CONSIDÉRANT la résolution 267-08-2020 établissant la consultation publique le 19 septembre 2020 en lien avec le règlement 368-20-01 relativement aux frais de parc ;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation a dû être annulée ;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation sera tenue ultérieurement ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 267-08-2020 doit être abrogée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut donner le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'établir la prochaine date, l'heure et le lieu pour la tenue de cette consultation publique conformément à l'alinéa 2 de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs abroge la résolution 267-08-2020 ;

ET

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs donne le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière de prévoir la prochaine tenue de la consultation publique pour le projet de règlement 368-20-01, et ce, conformément à l'alinéa 2 de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**Période de questions**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Katia Morin, lit les questions écrites reçues et monsieur Jean-Philippe Martin, maire, répond aux questions.

Monsieur le maire, Jean-Philippe Martin, répond aux questions des citoyens présents dans la salle. Des questions sont posées par des membres du conseil.



No de résolution  
ou annotation

283-09-2020

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**8 septembre 2020**

---

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée extraordinaire, il est 19h17.

**CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Je, soussignée, madame Katia Morin, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Philippe Martin,  
Maire

Katia Morin,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Denis Desautels,  
Maire suppléant

Je, soussigné, Jean-Philippe Martin, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-Philippe Martin,  
Maire